

Le présent Prospectus Simplifié contient des informations importantes concernant Fidelity Funds – European Growth Fund (le « compartiment »). Ce dernier est un compartiment de Fidelity Funds (la « SICAV ») qui est une société d'investissement à capital variable, constituée le 15 juin 1990 conformément aux lois du Luxembourg, sous la forme d'une SICAV (société d'investissement à capital variable) à compartiments multiples. La SICAV est enregistrée conformément aux dispositions du Titre I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et a le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »). Les droits et devoirs de l'investisseur sont exposés dans le Prospectus. Pour de plus amples informations et définitions, veuillez consulter le dernier Prospectus de la SICAV. Concernant les participations du compartiment, veuillez consulter le dernier rapport annuel ou semestriel et les comptes de la SICAV. Des copies de ces documents sont disponibles gratuitement auprès des Distributeurs et des Représentants de la SICAV à tout moment. La diffusion du présent Prospectus Simplifié ainsi que l'offre d'Actions peuvent être limitées dans certains pays ou territoires. Ce Prospectus Simplifié ne constitue ni une offre de souscription ni une sollicitation dans un quelconque pays ou territoire dès lors qu'une telle offre ou sollicitation y serait illégale, que l'offrant ou le sollicitant n'y serait pas autorisé ou que l'acceptation d'une telle offre ou sollicitation serait elle-même illégale. Fidelity Funds est conçue et gérée pour se prêter à des investissements à long terme, une gestion active des investissements étant déconseillée.

**Objectif d'investissement :** Investit principalement en actions cotées sur les marchés boursiers européens.<sup>1</sup>

**Politique d'investissement :** Le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

**La devise de référence du compartiment est l'euro.**

**Profil de risque du compartiment :** Risque moyen - élevé. La valeur du compartiment est calculée chaque jour sur la base de la valeur de marché des investissements en actions sous-jacents, y compris certaines actions libellées dans des devises autres que la devise de référence du compartiment pouvant générer un risque de change. Si vous investissez dans un compartiment libellé dans une devise autre que la vôtre, il existe un risque supplémentaire lié aux fluctuations des taux de change. Les compartiments de cette catégorie peuvent être traditionnels (« mainstream ») ou des compartiments de base (« core funds ») investis dans des grands marchés développés.

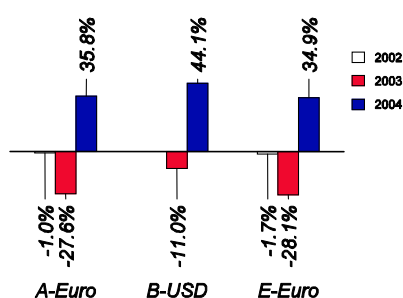
L'investissement dans le compartiment est soumis aux risques normaux du marché et il ne peut pas exister de garantie formelle quant au fait que l'objectif d'investissement du compartiment puisse être atteint. La valeur du compartiment varie en fonction de la valeur de ses investissements sous-jacents. Par conséquent, la valeur en capital des Actions et les revenus qui en découlent vont fluctuer et ne sont pas garantis.

De manière générale, pour les investissements en obligations, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts et de la crédibilité de l'émetteur. En général, dans le cadre de placements en actions, la valeur des investissements sous-jacents peut varier, parfois de manière importante, en fonction des activités et des résultats des entreprises ou en fonction des conditions générales qui prévalent sur le marché et de la conjoncture économique.

**Les estimations de risque peuvent changer et évoluent dans le temps, elles doivent être seulement considérées comme une indication du risque.**

**Performance du compartiment :** Revenu annuel total 2001-2004 (exercices comptables clos au 30 avril)

Revenu annuel moyen au 30.04.04



Catég. d'Actions	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 10 ans
A	-0,86 %	10,22 %	14,64 %
B <sup>2</sup>	-	-	-
E <sup>3</sup>	-1,60 %	-	-

**Remarque :** Le graphique et le tableau montrent les performances passées des principales devises de transaction du compartiment, Euro dans les Actions de Catégorie A, USD dans les Actions de Catégorie B et Euro dans les Actions de Catégorie E. La performance est calculée de Valeur Liquidative à Valeur Liquidative, revenu brut réinvesti, et hors frais initiaux. La performance passée n'est pas nécessairement une indication de la performance future du compartiment ou du Gérant de portefeuille.

**Profil de l'investisseur type :** Peut convenir à une stratégie d'investissement diversifiée et tournée vers la croissance et plus probablement aux investisseurs recherchant une croissance à long terme du capital tout en étant prêts à accepter la volatilité du marché.

**Affectation du résultat :** Les Administrateurs ont l'intention de recommander la distribution annuelle de la plus grande partie des revenus nets provenant du compartiment. Les dividendes sont annoncés le premier jour ouvré d'août pour chaque compartiment. Les dividendes de certains compartiments et certaines Catégories d'Actions sont également annoncés à d'autres dates comme indiqué dans le Prospectus. En principe, les dividendes sont payés dans les dix jours ouvrés ou dès que possible après ce délai. Les annonces de dividendes, ainsi que les noms des domiciliataires et tous les autres documents financiers se rapportant au compartiment sont publiés dans un certain nombre de journaux internationaux. Les dividendes sont réinvestis dans des Actions supplémentaires du compartiment, sauf avis contraire écrit des Actionnaires. Les Actions sont émises à la Valeur Liquidative déterminée le jour de distribution des dividendes, si ce jour est une date d'évaluation, ou à la date d'évaluation suivante. Aucun frais d'acquisition n'est perçu pour ces Actions. Les détenteurs d'Actions nominatives peuvent opter pour le paiement qui sera normalement effectué par transfert électronique net de frais bancaires. Si le paiement du dividende est inférieur à USD 50 (ou sa contre-valeur dans une autre devise), il sera réinvesti dans des Actions supplémentaires du même compartiment et non pas versé directement aux détenteurs d'Actions nominatives.

**Frais du compartiment :**
**Frais de transaction supportés par les Actionnaires**

	Catégorie A	Catégorie B <sup>2</sup>	Catégorie E <sup>3</sup>
Entrée	Jusqu'à 5,25% de la Valeur Liquidative	0 %	0 %
Sortie	0 %	Jusqu'à 4 % de la Valeur Liquidative*	0 %
Arbitrage		Vers Catégorie B uniquement	Vers Catégorie E uniquement
Frais d'arbitrage – VERS des compartiments sans frais	0 %	0 %	0 %
Frais d'arbitrage – VERS tous les autres compartiments	Jusqu'à 1% de la Valeur Liquidative	s/o	s/o

\* prélevé sous forme de Frais d'Acquisition Différés Eventuels (« FADEE »). Pour plus d'informations, veuillez consulter le Prospectus le plus récent.

**Frais annuels d'exploitation**

	Catégorie A	Catégorie B <sup>2</sup>	Catégorie E <sup>3</sup>
Frais facturés à taux fixe en % des actifs du compartiment – frais de gestion	1,50 %	1,50 %	1,50 %
Autres frais facturés à taux fixe en % des actifs du compartiment – taxe de souscription annuelle	0,35 %	1,35 %	1,10 %
Dépenses facturées avec le montant effectif (frais d'administration centrale et honoraires du Dépositaire inclus). Le montant indiqué se base sur les dépenses engagées au cours de l'année fiscale qui se termine le 30 avril 2004 et est calculé en % de la moyenne de l'actif net. L'impact sur l'année en cours ou les années futures peut être plus ou moins important	0,09 %	0,09 %	0,07 %
Total des frais d'exploitation facturés au compartiment (pour l'année fiscale se terminant le 30 avril 2004) / <b>Ratio Total des Frais (RTF)</b>	1,94 % <sup>4</sup>	2,94 % <sup>4</sup>	2,67 % <sup>4</sup>

**Fiscalité :**

La SICAV n'est soumise ni à l'impôt sur le revenu luxembourgeois, ni à l'impôt sur les plus-values réalisées ou latentes, ni à aucune retenue à la source au Luxembourg. Le compartiment est soumis à une taxe de souscription annuelle de 0,05 %. Cette taxe est calculée tous les trimestres sur l'actif net des compartiments et doit être payée le dernier jour de chaque trimestre fiscal. Les plus-values, dividendes et intérêts engendrés par des valeurs mobilières détenues par la SICAV peuvent être soumis à l'impôt sur les plus-values, à une retenue à la source ou à tout autre impôt obligatoire dans le pays d'origine correspondant. Ces impôts sont susceptibles de ne pas être récupérés par la SICAV ou les Actionnaires. Les Administrateurs pensent que la SICAV aura la qualité d'un fonds de distribution dans le cadre de l'article 760 de la loi *Income and Corporation Taxes Act* de 1988, en vigueur au Royaume-Uni. Les conséquences fiscales pour tout Actionnaire varient en fonction des lois auxquelles sont soumis ces Actionnaires. Il est conseillé aux investisseurs actuels et potentiels de consulter un conseiller professionnel de leur choix pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser à ce sujet ou sur les lois et règlements applicables en matière de contrôle des changes ou autres. La loi et les usages fiscaux ainsi que les taux d'imposition relatifs à la SICAV et aux Actionnaires peuvent faire l'objet de modifications.

**Publication quotidienne du prix :**

Les renseignements relatifs aux Valeurs Liquidatives les plus récentes des Actions du compartiment peuvent être obtenus auprès des Distributeurs ou de la SICAV et sont généralement publiés quotidiennement dans un certain nombre de journaux internationaux que les Directeurs pourraient choisir de temps en temps.

**Procédures d'acquisition, de cession et d'arbitrage d'Actions :**

Les investisseurs qui acquièrent pour la première fois des Actions doivent remplir un formulaire de souscription. Les ordres d'achat, de vente ou d'arbitrage doivent être adressés à un Distributeur. Les ordres peuvent être transmis par écrit ou par téléphone (confirmés immédiatement par écrit). Les ordres peuvent également être transmis par fax sous réserve de réception par Fidelity d'une décharge concernant les ordres reçus par fax. A moins que le contraire ne soit spécifiquement indiqué par écrit lors de la souscription, tout Actionnaire enregistré est autorisé à signer quelque document que ce soit ou à donner des ordres en relation avec les Actions détenues pour le compte des autres cotitulaires. Une telle autorisation restera valable tant que le Distributeur n'aura pas reçu, par écrit séparé, de résiliation de cette autorisation.

Les formulaires de souscription complétés et accompagnés des versements nécessaires, ainsi que les instructions de vente ou d'arbitrage, reçus par un Distributeur ou par la SICAV (lorsque l'investisseur souscrit ou rachète directement des Actions auprès de la SICAV), un jour d'ouverture avant 17 heures, heure du Royaume-Uni (en principe, 18 heures sur le continent européen), à une date d'évaluation, sont normalement exécutés le jour même, à la Valeur Liquidative suivante du compartiment et, éventuellement, majorés des frais d'acquisition applicables. Fidelity n'acceptera aucun paiement émanant de tiers autres que les Actionnaires enregistrés et n'effectuera aucun paiement à ces tiers.

Les Actionnaires doivent normalement respecter un délai de trois jours ouvrés avant d'arbitrer, de vendre ou de racheter leurs Actions après l'acquisition ou la souscription et après réception des ordres d'arbitrage par le Distributeur ou la SICAV avant la vente ou l'arbitrage des nouvelles Actions dans un autre compartiment et jusqu'à cinq jours ouvrés jusqu'à ce que les paiements de rachat soient effectués.

Normalement les ordres de souscription ne sont toutefois exécutés que lorsque la banque confirme l'encaissement effectif des fonds disponibles. La valeur minimale d'un portefeuille ne peut à aucun moment être inférieure à l'investissement minimum applicable à cette Catégorie d'Actions du compartiment. Les Distributeurs et la SICAV sont tenus de respecter le droit luxembourgeois et toute autre législation applicable en matière de blanchiment des capitaux. Les investisseurs peuvent être amenés à fournir un justificatif d'identité supplémentaire avant que les souscriptions soient acceptées. Les ordres de vente doivent comprendre les informations d'enregistrement détaillées, le nom du compartiment, la devise de paiement, le nombre ou la valeur des Actions à vendre et les coordonnées bancaires. Les Actionnaires peuvent arbitrer tout ou partie de leurs Actions d'un compartiment ou d'une Catégorie d'Actions à un autre compartiment ou Catégorie d'Actions à condition de satisfaire aux investissements minima requis pour les compartiments ou la Catégorie d'Actions existants et les nouveaux compartiments ou la nouvelle Catégorie d'Actions. Le cas échéant, les Actionnaires peuvent arbitrer tout ou partie de leurs Actions de Catégorie B d'un compartiment pour des Actions de Catégorie B d'un autre compartiment au sein de la même principale devise de transaction à condition qu'elles soient en circulation. Les Actionnaires peuvent arbitrer tout ou partie de leurs Actions de Catégorie E d'un compartiment pour des

Actions de Catégorie E d'un autre compartiment à condition qu'elles soient en circulation. Les ordres doivent comprendre des informations complètes sur le compte et le nombre ou la valeur des Actions qui doivent être arbitrées entre les compartiments indiqués.

Investissements minimums actuels (ou contre-valeur dans une devise majeure librement convertible)	Catégorie A	Catégorie B <sup>2</sup>	Catégorie E <sup>3</sup>
Investissement initial minimum	USD 2 500	USD 10 000	USD 2 500
Investissement ultérieur minimum	USD 1 000	USD 5 000	USD 1 000

**Importantes informations complémentaires :**

Gérant de portefeuille :	Fidelity Fund Management Limited, Bermudes
Distributeur général :	Fidelity Investments Distributors, Bermudes
Agent administratif central :	Fidelity Investments Luxembourg S. A., Luxembourg (Agent chargé du registre, Agent de transfert, Agent administratif et Agent de domiciliation)
Promoteur :	Fidelity Investments
Autorité de surveillance :	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), Luxembourg
Dépositaire :	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Commissaires aux comptes :	PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg
Taux de rotation du portefeuille :	117 % <sup>5</sup>
Date de lancement :	01.10.1990
Plaintes extrajudiciaires et mécanisme de redressement :	Compliance Officer, Fidelity Investments Luxembourg S.A., Kansallis House, Place de l'Etoile L-1021 Luxembourg. Aucun schéma de compensation de l'investisseur n'est prévu pour la SICAV.

**Agents locaux :**
**Distributeurs d'Actions de la SICAV :**

Fidelity Investments International	Fidelity Investments Luxembourg S.A.
Fidelity Investment Services GmbH	Fidelity Investments Management (Hong Kong) Limited
Fidelity Distributors International Limited	Fidelity Investments (Singapore) Limited
Fidelity Investissements S.A.S.	
Représentants :	Union Bancaire Privée, Suisse ; Fidelity Investment Management (Ireland) Limited, Irlande

**Autres informations :**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Distributeur ou le Représentant de Fidelity.  
Des restrictions en matière d'investissement peuvent s'appliquer à tout ou partie des Catégories d'Actions décrites ci-dessus. Veuillez vous référer au Prospectus de la SICAV pour de plus amples informations.

<sup>1</sup>Le compartiment peut investir jusqu'à 2 % de son actif net en titres russes. <sup>2</sup>Les Actions de Catégorie B sont autorisées à la commercialisation au Luxembourg, à Hong Kong, Macao, Singapour et Taïwan. <sup>3</sup>Les Actions de Catégorie E sont autorisées à la commercialisation au Luxembourg, en Italie, au Portugal et en Espagne. <sup>4</sup>RTF = ratio du montant brut des frais de l'OPCVM par rapport à la moyenne de son actif net (frais de transaction non compris). <sup>5</sup>Volume total des transactions =  $[(Total1 - Total2)/M] * 100$  avec Total1 : total des transactions de valeurs mobilières au cours de la période concernée = X+Y où X=acquisition de valeurs mobilières et Y=vente de valeurs mobilières. Total2 : total des transactions en actions de l'OPCVM au cours de la période concernée=S+T où S=souscriptions d'actions de l'OPCVM et T=rachats d'actions de l'OPCVM. M=moyenne mensuelle de l'actif de l'OPCVM.